

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 5 février 2015, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville

Présidence : M. Michel Meyer, président, jusqu'au tractandum 3a, puis Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente, dès le tractandum 3b

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Michel Meyer, président : "La Chancellerie municipale m'a désigné pour ouvrir la première séance de la législature 2015-2018, ce que j'ai accepté avec honneur et fierté. Je présiderai jusqu'au point 3a. C'est donc la tradition (ou le règlement) qui veut que le doyen du Conseil de ville ouvre cette première séance. Le doyen, c'est bien le plus âgé. Si vous n'avez pas 73 ans et 10 mois, c'est donc que je suis bien votre doyen et que notre vice-chancelier a consulté les actes de naissance avec soin."

...Rires...

M. Michel Meyer, président : "Doyen a pourtant une autre définition : le doyen ou la doyenne est la personne le plus anciennement entrée dans le groupe, qui a donc l'expérience du fonctionnement de ce groupe. J'en distingue quelques-uns dans cette salle qui pourraient bien être à ma place à cette occasion si le règlement avait nuancé la notion de doyen. Je suis le plus vieux "Ok" et je l'assume sans problème, et vous dirai que je suis même heureux de me retrouver premier citoyen de Saint-Imier, même si ce n'est que pour quelques minutes. Il n'empêche que je suis le politicien bleu, tout bleu, aussi bleu que Corentin notre cadet. Corentin qui est le premier à qui j'adresse mon salut ce soir. D'ailleurs, pourquoi ne serait-ce pas le plus jeune à qui serait donné l'honneur d'être à cette place ? Mon passé n'a pas été de m'occuper jusqu'ici de la chose publique. Mieux vaut tard que jamais direz-vous. Dans cette situation pourtant je me sens bien démuni pour vous faire le beau discours qu'on peut attendre de la part d'un doyen. Hélas, vous resterez sur votre faim. Si je n'ai pas de passé politique, j'ai de tout temps été attentif au travail de celles et ceux qui œuvrent inlassablement à la bonne marche des affaires de notre communauté, avec en finalité la qualité de vie que l'on connaît à Saint-Imier. Ceux qui me connaissent le savent, j'ai toujours tiré mon chapeau devant le travail accompli, à tous les niveaux, pour la collectivité. Si ce n'est pas comme politicien, c'est comme citoyen ordinaire, mais tout de même à ce moment précis "primus inter pares", à ce titre donc je souhaite rendre hommage et formuler un souhait. Un hommage de reconnaissance et de respect à toutes celles et ceux qui ont fait de notre cité ce qu'elle est aujourd'hui. Merci aux conseillers de ville d'alors, conseillers municipaux, maires, personnel communal. Qu'est-ce qu'on est bien à "St-I" ! Tout n'est pas parfait bien sûr, on est gâté, on a tout à disposition. Nous donc, les nouveaux élus du Conseil de ville législature 2015-2018, savons ce qui nous reste à faire : suivre la voie tracée par ceux qui ont été là avant nous, ne pas décevoir ceux qui nous ont élus, donner le meilleur de nous-mêmes, ici au Conseil de ville, dans les commissions, et aussi dans nos contacts avec la population à l'écoute de ses préoccupations. Un hommage et un souhait : je souhaite que tous les membres du législatif et de l'exécutif œuvrent sans relâche dans un esprit positif et constructif, que chacune et chacun donne le meilleur de soi-même pour le bien-être et la prospérité de Saint-Imier. Et cet état d'esprit je nous en crois capables. Je relate pour exemple une scène à laquelle j'ai assisté durant la campagne qui a précédé les élections du 30 novembre. Alors que le groupement auquel j'appartiens distribuait avec force des "flyers" devant le magasin Coop, un autre groupement concurrent, par groupe de deux candidats, arpentaient le "Pod", de jolis paniers au bras, distribuant "choco" et bonbons. Ma joie a été de voir nos adversaires s'approcher de notre stand et, tout sourire, mains tendues, nous distribuer leurs friandises et nous souhaiter bonne chance. C'est ce geste qui me rassure et me laisse espérer que notre Conseil de ville ne fera qu'un dans l'accomplissement

du devoir qu'on attend de lui. Je vous salue donc toutes et tous, vous qui comme moi siégez pour la première fois. Mon salut s'adresse particulièrement aux jeunes. Certains n'ont pas 20 ans et méritent nos félicitations les plus chaleureuses. J'adresse également mes félicitations à toutes celles et ceux qui ont été réélus. Je salue le Conseil communal, M. le nouveau maire M. Patrick Tanner élu avec un résultat remarquable, Mme Mélanie Zwahlen-Erard, MM. Christian Schluep, Michel Jeanneret, Raymond Glück, Francis Daetwyler et Jean Luc Berberat. Un salut également tout particulier à la presse qui fidèlement informe notre population. Merci à Mme Céline LoRicco Châtelain (Le Quotidien jurassien), et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura)."

M. Michel Meyer, président : "Avant de passer à l'appel, une modification de l'ordre du jour est-elle demandée ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Je dois vous proposer la suppression du point 8 de l'ordre du jour concernant la nomination de 2 délégués de la Municipalité dans le Syndicat de la protection civile du Jura bernois Sud-Ouest. En effet, ce syndicat a été dissout en 2014, avec effet rétroactif au 31 décembre 2013, et intégré dans le nouveau Syndicat de communes du Centre régional de compétences de protection civile du Jura bernois figurant au point 9 de l'ordre du jour. Les chefs des différentes fractions ont été informés de ce couac. Je vous prie d'excuser cette erreur, dont nous n'avions malheureusement pas connaissance au moment de l'élaboration de l'ordre du jour."

Au vote, la suppression du point 8 de l'ordre du jour (Nomination de 2 délégués de la Municipalité dans le Syndicat de la protection civile du Jura bernois Sud-Ouest) est acceptée à l'unanimité.

...Les points de l'ordre du jour sont renumérotés en conséquence...

L'ordre du jour se présentera donc de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014
3. Nomination du bureau du Conseil de ville
  - a) président
  - b) 1<sup>er</sup> vice-président
  - c) 2<sup>ème</sup> vice-président
  - d) secrétaire
  - e) deux scrutateurs
4. Communications du président et du maire
5. Modification du Règlement des commissions permanentes: approbation
6. Nomination des membres dans les commissions municipales permanentes pour une nouvelle période de quatre ans (législature 2015 – 2018) :
  - a) Commission de gestion (7 membres)
  - b) Commission des finances (6 membres)
  - c) Commission de l'équipement (6 membres)
  - d) Commission des bâtiments et infrastructures sportives (6 membres)
  - e) Commission urbanisme et mobilité (6 membres)
  - f) Commission économie et tourisme (6 membres)
  - g) Commission de l'école primaire (8 membres)
  - h) Commission de l'école secondaire (5 membres)
  - i) Commission culturelle (6 membres)
  - j) Commission action sociale (6 membres)
  - k) Commission de la santé (6 membres)
  - l) Commission de la jeunesse (4 membres)

7. Nomination de 3 délégués de la Municipalité dans le Syndicat de communes des sapeurs-pompiers d'Erguël
8. Nomination de 3 délégués de la Municipalité dans le Syndicat de communes du Centre régional de compétences de protection civile du Jura bernois
9. Nomination de 4 délégués de la Municipalité dans le Syndicat pour l'épuration des eaux usées de Saint-Imier et environs (SESE)
10. Nomination de 2 délégués de la Municipalité dans le Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze
11. Nomination de 4 représentants de la Municipalité dans le Conseil d'administration de la Société Coopérative de la Patinoire d'Erguël
12. Nomination de 10 représentants de la Municipalité au sein de l'assemblée générale du Service d'aide et de soins à domicile du Vallon de St-Imier (SASDOVAL)
13. Nomination de 4 représentants de la Municipalité dans le Conseil de fondation "Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la commune municipale de Saint-Imier"
14. Ouverture d'une 17<sup>ème</sup> classe à l'école primaire pour l'année scolaire 2015-2016 : décision
15. Motions et interpellations
16. Réponses aux motions et interpellations
17. Petites questions
18. Réponses aux petites questions
19. Divers et imprévu

#### 1. Appel

M. Michel Meyer, président : "L'appel se fera par M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier, que je salue également et remercie pour la préparation de cette séance."

Sont présents : M. Béat Grossenbacher (ARC), M. Michel Meyer (ARC), M. Claude-Alain Tanner (ARC), Mme Florine Pessotto-Bueche (ARC), Mme Mélanie Kernen (ARC), M. Cyril Erard (ARC), Mme Aurélie Juillerat (ARC), M. Fabien Golay (ARC), Mme Morgane Leblois (ARC), M. Alexandre Berberat (ARC), M. Reynald Krähenbühl (ARC), M. Denis Gerber (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Cornelio Fontana (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Corentin Jeanneret (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), M. Michel Ruchonnet (PS), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Nathalie Fiechter Springenfeld (PS), M. Vital Carnal (PS), M. Michel Bastardoz (PS), Mme Jessica Haenni (PS) et M. Gerolamo Pepe (PS).

Sont excusés : Mme Pamela Orval-Marchand (ARC), M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Yves Houriet (PLR), M. Vincent Brahier (PLR) et M. Gaëtan Aellen (PLR).

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), M. Christian Schluep (vice-maire), M. Jean Luc Berberat, Mme Mélanie Zwahlen-Erard, M. Francis Daetwyler, M. Michel Jeanneret, M. Christian Schluep et Raymond Glück.

Excusé : -

Presse : Mme Céline LoRicco Châtelain (Le Quotidien jurassien) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura).

Public : -

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014

M. Michel Meyer, président : "Je précise que seuls les conseillers de ville présents le 11 décembre 2014 peuvent voter l'approbation."

Au vote, le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité des conseillers de ville présents lors de la séance du 11 décembre 2014.

## 3. Nomination du bureau du Conseil de ville

- a) président
- b) 1<sup>er</sup> vice-président
- c) 2<sup>ème</sup> vice-président
- d) secrétaire
- e) deux scrutateurs

*a) président*

Mme Aurélie Juillerat, ARC : "La fraction alternative régionale et communale a le plaisir de vous proposer Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC."

Au vote, Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC, est nommée présidente à l'unanimité, moins l'intéressée.

...Applaudissements...

M. Michel Meyer, président : "Madame la présidente du Conseil de ville, je vous adresse mes sincères félicitations pour cette nomination. Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente, je vous prie de venir vous installer à la place du président du Conseil de ville."

...Applaudissements...

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Merci."

*b) 1<sup>er</sup> vice-président*

M. Michel Ruchonnet, PS : "Le parti socialiste vous propose M. Michel Bastardoz, PS."

Au vote, M. Michel Bastardoz, PS, est nommé 1<sup>er</sup> vice-président à l'unanimité, moins l'intéressé.

...Applaudissements...

*c) 2<sup>ème</sup> vice-président*

Mme Talika Gerber, PLR : "Le parti libéral radical vous propose M. Cédric Spielhofer, PLR."

Au vote, M. Cédric Spielhofer, PLR, est nommé 2<sup>ème</sup> vice-président à l'unanimité."

*d) Secrétaire*

Mme Mélanie Juillerat, ARC : "La fraction alternative régionale et communale vous propose Mme Morgane Leblois, ARC."

Au vote, Mme Morgane Leblois, est nommée secrétaire à l'unanimité, moins l'intéressée.

...Applaudissements...

*e) deux scrutateurs*

M. Michel Ruchonnet, PS : "Le parti socialiste vous propose M. Vital Carnal, PS."

Mme Talika Gerber, PLR : "Le parti libéral radical vous propose M. Daniel Müller, PLR."

Au vote, M. Vital Carnal, PS, et M. Daniel Müller, PLR, sont nommés scrutateurs à l'unanimité, moins les intéressés.

...Applaudissements...

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Voilà le bureau au complet. Je félicite mes collègues et me réjouis d'assumer avec eux la tâche qui nous incombe dans le sérieux et la bonne humeur."

4. Communications du président et du maire

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Mesdames, Messieurs, une nouvelle année a commencé, que je vous souhaite d'ailleurs heureuse, mais également une nouvelle législature, avec son joli lot de nouveautés. Tout d'abord, de nouveaux conseillers de ville, brillamment élus, à qui je souhaite la bienvenue au nom de tous, et qui je l'espère, trouveront ici un lieu de débats constructifs, d'échanges passionnants et de beaux défis à relever pour notre cité. Ensuite, de nouveaux conseillers municipaux, que nous félicitons également pour leur élection, eux qui sont de si précieux partenaires dans l'élaboration de projets de par leur expertise dans les départements qui leur ont été attribués et leur travail important tout au long des législatures. Enfin, un nouveau maire, brillamment élu, qui saura, à n'en point douter, apporter sa touche à la gestion de Saint-Imier et que nous remercions déjà de relever ce grand défi pour notre bien-être à tous. Une nouvelle législature, et une présidence à repourvoir. Ce n'est, croyez-moi, pas sans émotion et sans stress que j'enfile le costume ce soir. Quel honneur d'être amenée à présider notre Conseil de ville, mais quelle source d'inquiétudes et d'interrogations également. Saurai-je vous représenter à la hauteur de vos attentes ? Serai-je une digne garante de la bonne tenue des débats ? Arriverai-je à me rappeler, au moment opportun, tous vos prénoms et noms, au bon moment, à chaque séance ? Je l'espère, du moins la plupart du temps, car tout cela me tient vraiment à cœur. Pardonnez-moi cependant si d'aventure il m'arrivait de faillir ponctuellement à ces prérogatives, et n'hésitez pas à me faire part de vos ressentis et avis si vous en ressentez l'envie ou le besoin. Je peux vous assurer que c'est pleine de bonne volonté et d'humilité que je me lance dans cette aventure ce soir, avec vous tous. Et j'aimerais sincèrement que nous puissions ensemble construire, débattre, échanger des idées, des arguments, des convictions, dans un climat de respect mutuel, de convivialité et de bienveillance. Un grand merci à tous pour votre confiance. S'engager en politique est une aventure peu banale. Le Conseil de Ville, en sa qualité d'organe législatif, est le lieu de nombreuses décisions stratégiques pour notre cité. Nous avons une grande responsabilité envers nos électeurs, et envers Saint-Imier, et ceci quel que soit le parti que nous représentons. Pour me figurer les séances du Conseil de Ville, j'ai souvent en tête, peut-être aussi parce que c'est un domaine qui me touche, l'image d'une pièce de théâtre. Un lieu commun, des partitions, des rôles à

tenir, des mots à jouer, une sorte de danse, de représentation, souvent bien mise en scène, parfois trop peut-être, où les répliques s'enchaînent pour dire, défendre, vivre le sujet. Tout y est. Les partitions, les répétitions, le trac juste avant d'entrer en scène, puis le grand saut, l'échange, le partage, le tout qui devient plus que la somme des parties, la magie de la rencontre des acteurs, des idées, le moment tant attendu du spectacle. Parmi nous, comme en chaque troupe, il y aura ceux qui ont besoin d'avoir répété des heures durant et qui sauront leur texte sur le bout des doigts, d'autres qui se sentiront assez à l'aise pour tenter une petite "impro" de temps en temps. Il y aura des moments de "blanc", et des souffleurs pour y remédier on l'espère. Il y aura des éclairages différents, souvent complémentaires, des changements de texte de dernière minute, des placements à parfaire. Il y aura des marques à prendre, des seconds rôles, des remplaçants, des figurants même, peut-être. Il y aura des désaccords, des moments de grâce, peut-être même de tristesse, de joie, d'inquiétude. Il y aura en fait tout ce qui fait la vie d'un groupe de gens réunis dans un même but, en l'occurrence celui de servir le bien-être d'une population et la bonne marche d'une cité. Durant cette année, je serai non pas l'auteur de la pièce, mais une sorte de metteuse en scène. Avec ma sensibilité, mes valeurs, mon vécu, ma bonne volonté, je tenterai de permettre à chacun de dire son texte, de jouer son rôle, en me portant garante de la bonne évolution globale de la pièce. J'ai beaucoup à apprendre car ce rôle m'est inconnu, et je me réjouis de l'expérimenter avec vous tous. Mais si je pouvais me permettre un conseil pour toutes nos futures représentations, pour que cette législature vécue ensemble soit non seulement remplie de décisions, de devoirs et de droits, mais aussi de plaisir, individuel et commun, et de partage, ce serait celui-ci : Osez ! Osons vivre nos textes, habiter nos personnages, exprimer nos émotions. Dans le respect permanent des rôles de chacun, en laissant nos collègues donner la réplique, créons un spectacle à notre image à tous, non pas pour "amuser" Saint-Imier, mais pour le faire vivre et respirer, pour aider à la construction de projets qui nous tiennent à cœur, pour créer ensemble du bien-être, du mieux-être. L'actualité mondiale de ce sombre début d'année nous met une fois encore, quelles que soient nos convictions, devant une évidence : nous sommes plus forts ensemble, respectueux les uns des autres. Alors n'oublions pas, avant toute chose, que nous sommes collègues avant d'être adversaires, que nous avons un but commun avant d'avoir des moyens différents d'y parvenir, et que nous avons tout à gagner à tirer à la même corde plutôt que les uns sur les autres. Albert Camus a dit, et je finirai par ceci, je cite : Pourquoi je fais du théâtre ? Eh bien, je me le suis souvent demandé. Et la seule réponse que j'ai pu me faire jusqu'à présent vous paraîtra d'une décourageante banalité : tout simplement parce qu'une scène de théâtre est un des lieux du monde où je suis heureux. Le théâtre m'offre la communauté dont j'ai besoin, les servitudes matérielles et les limitations dont tout homme et tout esprit ont besoin. Dans la solitude, l'artiste règne, mais sur le vide. Au théâtre, il ne peut régner. Ce qu'il veut faire dépend des autres. Le metteur en scène a besoin de l'acteur qui a besoin de lui. Cette dépendance mutuelle, quand elle est reconnue avec l'humilité et la bonne humeur qui conviennent, fonde la solidarité du métier et donne corps à la camaraderie de tous les jours. Ici, nous sommes tous liés les uns aux autres sans que chacun cesse d'être libre, ou à peu près : n'est-ce pas une bonne formule pour la future société ?"

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Merci à tous."

... Applaudissements...

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Je passe la parole à notre nouveau maire M. Patrick Tanner."

M. Patrick Tanner, maire : "Avant de goûter au premier menu de cette nouvelle législature, je souhaite vous adresser, au nom du Conseil municipal, une cordiale bienvenue au sein des autorités législatives imériennes, et tout particulièrement aux 21 nouveaux élus ou revenants qui siègent ce soir dans cette arène. Il s'agit d'un brassage politique important, puisque plus des deux tiers des membres de votre conseil sont renouvelés. Je souhaite que chacune et chacun de vous trouve du plaisir dans cette tâche importante au service de la collectivité et

de notre cité, dans un esprit de respect mutuel, d'ouverture et d'échanges d'idées entre tous et pour le bien de tous. Du côté du Conseil municipal, un nouvel équilibre doit également être retrouvé après les 16 ans et l'important travail assumé par mon prédécesseur M. Stéphane Boillat. Les dossiers en cours ne nous permettent cependant qu'un temps d'acclimatation très court et la phase de rodage semble déjà toucher à sa fin après 4 séances seulement. Je suis très motivé et heureux de présider l'exécutif communal, de collaborer avec mes collègues au sein du Conseil municipal et de servir ainsi la collectivité. Je me réjouis naturellement de la bonne collaboration que notre autorité entretiendra avec votre conseil ainsi que vos membres dans les différentes commissions municipales, membres que nous nous réjouissons d'ailleurs de connaître sous peu. Je suis persuadé que nous pourrons réaliser ensemble de nombreux projets au bénéfice de notre commune et de notre région. Depuis plusieurs années, Saint-Imier a consenti d'importants investissements, notamment avec la revalorisation du centre et de notre "Pod". Cependant, les attentes et les besoins de la population sont encore nombreux. C'est à nous, autorités locales, que des réponses immédiates et concrètes sont demandées. A vous, Conseil de ville et membres des commissions communales, en effectuant des choix, en hiérarchisant les projets. A nous, Conseil municipal, en donnant les bonnes impulsions et en les mettant en œuvre. Le Conseil municipal a d'ores et déjà débuté ce travail qui se traduira prochainement par l'élaboration du programme de législature 2015-2018 ainsi que du plan financier qui en découle. Nous vous présenterons le fruit de nos réflexions à travers ce programme qui posera ainsi les bases solides des actions que nous souhaitons mener durant les 4 années à venir. Si la situation financière de Saint-Imier est saine, avec plus de 10 millions de fortune nette, les enjeux que nous devons traiter sont conséquents. Nos compétences sont parfois limitées et ne permettent malheureusement pas toujours une action directe au sein de la politique communale. Nous devons toutefois assumer nos responsabilités et être vigilant par rapport aux importants dossiers qui nous attendent. Nous sommes, vous êtes les plus proches répondants auprès de la population. Le premier de ces enjeux sera de garantir un équilibre financier, tout en réalisant des investissements permettant de maintenir voire de développer notre qualité de vie déjà exceptionnelle. Il s'agira d'être innovant et de chercher des collaborations et des partenariats intelligents, qui apporteront de réelles améliorations des prestations aux habitants de Saint-Imier et de notre région également. La réforme fiscale des entreprises III occupera probablement passablement nos débats, puisque l'incidence sur les comptes communaux sera importante en raison de la structure de nos revenus fiscaux. Nous devons donc anticiper ces conséquences et les prévoir afin de ne pas les subir. Saint-Imier est un centre régional culturel, économique, commercial, sportif et aussi de formation. Il s'agira d'asseoir cette position en échangeant et en partageant avec nos voisins, tout en continuant de renforcer l'identité de notre commune comme ville ouverte, dynamique et accueillante. Dans ce sens, l'important dossier de la Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), qui prévoit un modèle de financement innovant des institutions culturelles et fait intervenir un plus grand nombre de partenaires, sera un enjeu politique de cette année. Un troisième enjeu politique se traduira également par des aspects moins visibles mais tout autant importants pour la bonne marche de notre commune. Celui de développer une approche plus transversale du fonctionnement de l'administration en poursuivant le décloisonnement des services et en développant des approches plus collaboratives entre les différents services. Ces mutations, si l'on souhaite offrir un service public en phase avec les nouvelles habitudes de vie et de consommation, passent par la réorganisation structurelle de l'administration, le développement de services en ligne et une plus grande interactivité avec la population. Je profite d'avoir la parole pour vous communiquer encore deux informations importantes :

Le 23 février 2015, à 18 h 00, dans cette même salle, une séance d'information sera organisée avec la participation des représentants de la direction de la Société coopérative Migros Neuchâtel – Fribourg et des CFF pour présenter en détail le projet d'implantation du nouveau centre Migros dans le quartier des Abattoirs, et plus globalement le projet de revalorisation du quartier de la gare. Les membres des commissions de l'équipement, de

l'urbanisme, de l'économie, et des finances, ainsi que l'Etat-major des sapeurs pompiers y seront conviés très prochainement.

La séance de la commission des finances prévue initialement le 16 février 2015 est annulée, faute d'objets, et reportée à la séance d'information Migros du 23 février 2015.

Après l'année 1984 marquée par un contre la montre mémorable dans le cadre du 1100<sup>ème</sup> anniversaire de la cité, Saint-Imier accueillera, le 29 avril 2015, une magnifique étape du Tour de Romandie avec une arrivée sur le "Pod" complètement réaménagé. La deuxième étape, qui reliera Apples à Saint-Imier et longue de 166,1 kilomètres, proposera quelques belles côtes, dont trois cols de 2<sup>ème</sup> catégorie : Les Etroits, Les Pontins et La Vue des Alpes. Un premier passage sur la ligne d'arrivée est prévu vers 16 h 15, puis l'arrivée finale sera jugée vers 17 h 10. Le Tour de Romandie est une formidable caisse de résonance pour mettre en avant et faire découvrir notre magnifique région. C'est une des ambitions de notre commune pour cette manifestation. Les retransmissions télévisées en Suisse et à l'étranger, entre autres, constituent une chance unique de faire vivre et présenter Saint-Imier. Un comité d'organisation important est à l'œuvre pour assurer la réussite de cette étape, dans toutes ses dimensions : sportives, festives, logistiques et promotionnelles. Je tiens, au nom du Conseil municipal, à adresser nos plus vifs remerciements à tous ses membres pour leur important travail et pour la qualité des rapports que nous entretenons.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite des débats riches et emprunts de respect mutuel. A vous maintenant, membres de l'autorité législative, d'être les garants de cette action, en visant l'intérêt général, dans un esprit constructif."

...Applaudissements...

M. Michel Ruchonnet, PS : "Une question pour M. le maire. Est-ce que cette réunion avec la Migros et les CFF est ouverte à tous les conseillers de ville, ou uniquement aux membres des commissions directement concernées?"

M. Patrick Tanner, maire : "Pour l'heure, nous avons envisagé de convier les membres des commissions qui devront statuer sur le projet. Maintenant, si vous souhaitez que le Conseil de ville puisse participer, pour ma part, je ne vois pas d'objection. Est-ce que vous le souhaitez ?"

M. Michel Ruchonnet, PS : "Oui, volontiers."

M. Patrick Tanner, maire : "Très bien, nous prenons note."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci."

##### 5. Modification du Règlement des commissions permanentes: approbation

*Rapport du Conseil municipal :*

Dans sa séance du 11 décembre 2014, les membres du Conseil de ville approuvaient à l'unanimité les conclusions du rapport final de la commission temporaire de révision du statut du personnel de Saint-Imier ainsi que sa dissolution.

Le rapport, dans ses conclusions, faisait notamment état de la proposition suivante :

"Ce rapport est présenté au Conseil de ville qui, dans un premier temps, dans sa séance du 11 décembre 2014, en prend connaissance. Il appartiendra alors aux prochaines autorités,



élues pour la période 2015-2018 de décider des suites à donner aux propositions de la commission".

Le Conseil municipal, après étude et discussion a choisi de scinder en deux l'héritage que constitue le rapport final de la commission permanente de statut du personnel :

- 1) Organisation structurelle de la municipalité et commissions permanentes;
- 2) Statut du personnel communal de Saint-Imier et classification des fonctions.

Afin de permettre la constitution des différentes commissions pour la législature 2015-2018, il était impératif de fixer rapidement l'organisation structurelle ainsi que les différentes commissions en lien avec les départements municipaux (voir organigramme annexé).

Afin d'atteindre ce but, la priorité a donc été portée à la finalisation du "Règlement des commissions permanentes", présent objet soumis à l'approbation de votre Conseil.

Le Conseil municipal souhaite toutefois consacrer plus de temps à l'analyse et à la finalisation des modifications proposées au statut du personnel communal ainsi qu'à la classification des différentes fonctions communales. Un rapport interviendra lors d'un prochain Conseil de ville.

### **Règlement des commissions permanentes**

En dehors de quelques retouches cosmétiques, le Conseil municipal a apporté une modification importante par rapport à la proposition du 11 décembre 2014 de la commission temporaire de révision du statut du personnel de Saint-Imier.

En effet, le Conseil municipal estime qu'il n'est pas justifié de mettre en place une nouvelle commission de la sécurité pour les raisons suivantes :

- a) **Réactivité** : il est souvent attendu une réactivité importante en matière de sécurité. Le fait de devoir se référer au préavis d'une commission pour piloter l'action de la police et des entreprises privées de sécurité rend la réactivité relativement faible;
- b) **Coordination** : les dispositions à prendre en perspective de manifestations et d'événements importants sur le territoire communal ne peut que difficilement être du ressort d'une seule commission de la sécurité. En effet, une importante manifestation nécessite indéniablement une coordination et une concertation entre différents services communaux et donc différentes commissions permanentes.
- c) **Prévention** : la prévention ne peut pas être l'action d'une seule commission. Il est impératif d'agir sur les différents fronts, de manière concertée et avec un même objectif.
- d) **Circulation routière** : les questions de sécurité liées à la circulation routière ne peuvent être dissociées des tâches de la commission urbanisme et mobilité, pour des raisons évidente d'interaction avec les plans d'aménagement et l'octroi de permis de construire.

Le fait de laisser les compétences en matière de politique de sécurité au Conseil municipal permet donc une meilleure réactivité tout en permettant une implication et une coordination forte entre les différents départements municipaux (écoles, santé, police, jeunesse, voirie,...).

Cependant, le Conseil municipal jugera à l'usage si la création d'un pareil organe se justifie. Dans l'affirmative, il serait plutôt proposé la création d'une commission spéciale de la sécurité, conformément à l'art. 52 du règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier.

Cette possibilité offrirait ainsi, au Conseil municipal, la liberté nécessaire d'y inclure des experts externes (police, travailleurs sociaux, représentants des directions d'école,...) ainsi que des représentants des commissions permanentes concernées.

En se basant sur le préavis ainsi que le projet de règlement des commissions permanentes émis par la commission temporaire de révision du statut du personnel de Saint-Imier, le Conseil municipal, unanime, recommande au Conseil de ville d'approuver le nouveau règlement des commissions permanentes.

*Ouverture de la discussion :*

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente, propose de passer en revue le règlement page par page.

M. Michel Ruchonnet, PS : "Il figure à plusieurs endroits dans le document des abréviations. Serait-il possible d'avoir à la fin du règlement un lexique qui donne la définition de ces abréviations pour une question de clarté."

M. Michel Jeanneret, chef du département équipement : "Un glossaire."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Les personnes qui acceptent l'introduction d'un glossaire dans le règlement sont priées de se lever."

L'introduction **d'un glossaire** dans le règlement est acceptée à l'unanimité.

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci Madame la présidente."

Mme Mélanie Kernen, ARC : "Page 1, je propose une modification. Tout au début il est écrit : "Tous les termes utilisés dans les dispositions dans ce document le sont de manière épïcène.". Je propose d'indiquer : "Tous les termes utilisés dans les dispositions **de** ce document le sont de manière épïcène.".

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Oui. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de voter sur ce point. C'est une correction de français qui est compréhensible. Merci pour votre remarque."

M. Denis Gerber, PLR : Page 3, art. 14 al. 6, nous vous proposons le texte suivant : "La commission peut inviter le maire à participer à ses séances avec une voix consultative.".

M. Michel Ruchonnet, PS : "Page 3, la fraction socialiste a exactement le même souci, pour dire que : "Sur invitation le maire participe aux séances avec voix consultative.". Ceci nous paraît être logique pour une commission de gestion, puisque nous avons eu jusqu'ici la version de "l'arroseur arrosé". Il faudrait peut-être éviter d'avoir la version "le contrôleur contrôlé"."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Très bien sur proposition du parti libéral radical et du parti socialiste, les conseillères et conseillers de ville qui acceptent la modification suivante, je cite : "**La commission peut inviter le maire à ses séances avec voix consultative.**" sont priés de le manifester en se levant."

La modification de l'art. 14 al. 6, est acceptée à l'unanimité.

M. Michel Ruchonnet, PS : "Toujours à la page 3, nous proposons l'introduction d'un al. 3 à l'art. 13. Il est marqué que dans les commissions le procès-verbal est tenu par l'administration. Nous vous proposons, pour être logique, de rajouter un al. 3, à l'art. 13, qui dirait : "La commission de gestion désigne le rédacteur du procès-verbal". Sinon cela n'a pas de sens. Pour les autres commissions, c'est l'administration qui tient le procès-verbal, mais pour la commission de gestion, cela n'a pas tellement de sens par rapport à ce qui vient d'être dit."

M. Patrick Tanner, maire : "Juste pour bien comprendre, et je partage votre point de vue quant à la participation d'un employé communal au sein de cette commission, lorsque vous proposez de désigner quelqu'un pour tenir le procès-verbal, vous pensez à un membre de cette commission ?"

M. Michel Ruchonnet, PS : "Oui. Cela veut dire que le chancelier, qui a tenu jusqu'à maintenant le procès-verbal, ne le tient plus et n'est plus présent. Le maire n'est plus présent, à part sur invitation, et le chancelier n'est plus présent non plus vu qu'il fait partie de l'administration."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Bien, est-ce que cette formulation peut vous convenir : **"La commission de gestion désigne un de ses membres comme rédacteur du procès-verbal."** ?"

M. Michel Ruchonnet, PS : "Oui."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Les conseillères et conseillers de ville qui accepte l'ajout d'un al. 3, à l'art. 13, soit : "La commission de gestion désigne un de ses membres comme rédacteur du procès-verbal." sont priés de se lever."

L'ajout d'un al. 3, à l'art. 13, est accepté par 25 voix pour, 0 voix contre. Il y a 1 abstention.

Mme Nathalie Fiechter Springenfeld, PS : "La Loi sur l'aide sociale a vu certains de ses articles révisés le 24 janvier 2011, en particulier son art. 17, qui règle les tâches de l'autorité sociale, dans notre commune, la commission action sociale. Comme le règlement de ladite commission n'a pas été mis à jour, la fraction socialiste suggère de le faire ce soir, en proposant la modification suivante :

Art. 30

La commission action sociale est l'autorité sociale au sens de la Loi sur l'aide sociale (LASoc).

- a) Les tâches de la commission sont fixées par la LASoc, en particulier par l'article 17.
- b) Elle préavise toute question en rapport avec l'agence AVS.
- c) Elle préavise toute question en relation avec le domaine jeunes et la politique du troisième âge."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Je vais procéder à une relecture de la proposition et nous la passerons au vote. La proposition de modification de l'art. 30 est la suivante :

**La commission action sociale est l'autorité sociale au sens de la Loi sur l'aide sociale (LASoc).**

- a) **Les tâches de la commission sont fixées par la LASoc, en particulier par l'article 17.**
- b) **Elle préavise toute question en rapport avec l'agence AVS.**
- c) **Elle préavise toute question en relation avec le domaine jeunes et la politique du troisième âge.**

Les conseillères et conseillers de ville qui acceptent cette modification sont priés de le manifester en se levant."

La modification de l'art. 30 est acceptée par 25 voix pour, 0 voix contre. Il y a 1 abstention.

M. Michel Ruchonnet, PS : "Nous vous proposons une modification qui est d'ordre cosmétique, mais qui fait un peu plus professionnel pour notre règlement. A plusieurs endroits, il est écrit : "etc.". Ceci n'est pas très heureux. Nous proposons d'indiquer juste après la parenthèse : "**entre autres**". Puis l'on fait l'énumération et l'on ferme la parenthèse."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Puisque c'est de l'ordre cosmétique, si vous êtes d'accord, et pour éviter de se lever encore une fois, nous procéderons à ce changement sans devoir le passer au vote."

M. Denis Gerber, PS : "Le parti libéral radical accepte le règlement avec les modifications faites ce soir."

M. Claude-Alain Tanner, ARC : "C'est avec intérêt que la fraction alternative régionale et communale a pris connaissance du règlement des commissions permanentes et des modifications apportées par le Conseil municipal sur la base des propositions faites par la commission ad hoc. Nous approuvons la réflexion des membres de l'exécutif de ne pas donner suite, dans l'immédiat, à la création d'une commission de la sécurité. Un tel organe ne se justifie pas actuellement dès lors que ce domaine implique la coordination et la concertation de différents services communaux et ne pourrait pas être dissocié de certaines commissions. Notre parti se réjouit de la nouvelle organisation structurelle de la Municipalité de Saint-Imier et des commissions permanentes, qui permettra aux conseillers municipaux de ne plus se partager les mêmes chefs de service et ainsi d'assurer une cohérence tant au niveau organisationnel qu'au sein des commissions municipales. Elle fixe désormais aussi, de manière homogène, un nombre de 7 membres pour la commission action sociale. Nous acceptons donc les modifications apportées à ce règlement et remercions les auteurs de ce document pour la qualité du travail accompli."

M. Michel Ruchonnet, PS : "La fraction socialiste accepte tout à fait le présent règlement avec les modifications qui ont été votées."

Au vote, la modification du Règlement des commissions permanentes est acceptée à l'unanimité.

6. Nomination des membres dans les commissions municipales permanentes pour une nouvelle période de quatre ans (législature 2015 – 2018) :
  - a) Commission de gestion (7 membres)
  - b) Commission des finances (6 membres)
  - c) Commission de l'équipement (6 membres)
  - d) Commission des bâtiments et infrastructures sportives (6 membres)
  - e) Commission urbanisme et mobilité (6 membres)
  - f) Commission économie et tourisme (6 membres)
  - g) Commission de l'école primaire (8 membres)

- h) Commission de l'école secondaire (5 membres)
- i) Commission culturelle (6 membres)
- j) Commission action sociale (6 membres)
- k) Commission de la santé (6 membres)
- l) Commission de la jeunesse (4 membres)

*Rapport du Conseil municipal :*

Le Conseil de ville procède à la nomination des membres qui siégeront dans les commissions municipales permanentes, conformément aux articles 41 du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier et 1<sup>er</sup> du Règlement des commissions permanentes. Les conseillers de ville ont reçu les tableaux correspondants à la composition des différentes commissions permanentes.

*a) Commission de gestion (7 membres)*

Mme Talika Gerber, PLR : la fraction libérale radicale propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ M. Denis Gerber</li> <li>▪ M. Christian Tharin</li> <li>▪ M. Walter Häller</li> </ul>
M. Béat Grossenbacher, ARC : la fraction alternative régionale et communale propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mme Aurélie Juillerat</li> <li>▪ M. Cyril Erard</li> <li>▪ M. Ali Assaf</li> </ul>
Mme Nathalie Fiechter Springenfeld, PS, la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ M. Christian Hostettler</li> </ul>

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

*b) Commission des finances (6 membres)*

Mme Aurélie Juillerat, ARC, la fraction alternative régionale et communale propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ M. Béat Grossenbacher</li> <li>▪ M. Cyril Erard</li> </ul>
M. Denis Gerber, PLR, la fraction libérale radicale propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mme Talika Gerber</li> <li>▪ M. John Buchs</li> <li>▪ M. Yves Mathys</li> </ul>

M. Michel Ruchonnet, PS : "Si vous le permettez, nous aimerions faire un commentaire avant de vous proposer un commissaire pour la commission des finances. La législature précédente a été marquée par la recherche absolue du consensus parfois, malheureusement, au dépend du débat d'idées. Pour la présente législature, les finances s'annoncent plus difficiles et il y a aura des choix à faire. Dans cette perspective, nous pensons qu'un front commun serait utile et c'est la raison pour laquelle nous avons proposé d'avoir deux sièges lors de l'attribution des places dans les différentes commissions lorsque nous nous sommes rencontrés entre les délégués des différentes fractions. Arithmétiquement, nous avons droit à un siège mais la politique ne se résume heureusement pas toujours à l'arithmétique. Après quatre semaines de réflexion, les deux autres fractions n'ont pas donné un signe favorable à notre requête et nous en prenons acte. Nous voulons être partie prenante dans la conduite du ménage communal et nous serons présents même si cela ne se fera que sous la forme d'un strapontin. Tout en respectant le secret des délibérations de cette commission, nous nous exprimerons par voie de presse pour commenter autant les projets qui nous paraissent aller dans le bon sens que ceux qui heurtent nos convictions. Avec nos sept voix au sein de cette noble assemblée, notre rôle d'arbitre est plus que jamais d'actualité. La formule qui est votée ce soir fait que nous y

gagnons finalement une liberté d'expression plus grande et nous ne manquerons pas de l'utiliser."

M. Michel Ruchonnet, PS, la fraction socialiste propose :	▪ M. François Nyfeler
---	-----------------------

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

*c) Commission de l'équipement (6 membres)*

Mme Talika Gerber, PLR : la fraction libérale radicale propose :	▪ M. Cédric Spielhofer ▪ M. Jean-Paul Gerber ▪ M. Eric Achermann
Mme Aurélie Juillerat, ARC : la fraction alternative régionale et communale propose :	▪ M. Michael Oppliger
Mme Nathalie Fiechter Springenfeld, PS, la fraction socialiste propose :	▪ M. Vital Carnal ▪ M. Gerolamo Pepe

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

Il est indiqué que la première séance aura lieu le 2 mars 2015, à 18 h 00, au bureau municipal, Salle Warmbrodt.

*d) Commission des bâtiments et infrastructures sportives (6 membres)*

Mme Aurélie Juillerat, ARC : la fraction alternative régionale et communale propose :	▪ M. Michel Meyer ▪ M. Alexandre Berberat
Mme Nathalie Fiechter Springenfeld, PS, la fraction socialiste propose :	▪ M. Vital Carnal ▪ M. Michel Bastardoz
Mme Talika Gerber, PLR : la fraction libérale radicale propose :	▪ M. Vincent Brahier ▪ M. Ludovic Zürcher

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

Il est indiqué que la première séance aura lieu le 25 février 2015, 19 h 00, à l'école à journée continue (EJC), Salle Longines.

*e) Commission urbanisme et mobilité (6 membres)*

Mme Nathalie Fiechter Springenfeld, PS, la fraction socialiste propose :	▪ M. Michel Bastardoz
Mme Talika Gerber, PLR : la fraction libérale radicale propose :	▪ M. Cornelio Fontana ▪ M. Eric Schweingruber
Mme Aurélie Juillerat, ARC : la fraction alternative régionale et communale Propose :	▪ M. Fabien Golay ▪ M. Jérôme Kernen ▪ M. Jean-Pierre Courvoisier

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

*f) Commission économie et tourisme (6 membres)*

Mme Talika Gerber, PLR : la fraction libérale radicale propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ M. Roland Helbling</li> <li>▪ M. Michel Rohrbach</li> <li>▪ M. Gaëtan Aellen</li> </ul>
Mme Aurélie Juillerat, ARC : la fraction alternative régionale et communale propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ M. Reynald Krähenbühl</li> <li>▪ M. Claude-Alain Tanner</li> </ul>
Mme Nathalie Fiechter Springenfeld, PS, la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mme Jessica Haenni</li> </ul>

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

*g) Commission de l'école primaire (8 membres)*

Mme Aurélie Juillerat, ARC : la fraction alternative régionale et communale propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mme Mélanie Kernen</li> <li>▪ Mme Carole Aubry</li> <li>▪ M. Yves Salvadé</li> </ul>
Mme Nathalie Fiechter Springenfeld, PS, la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ M. René Thommen</li> <li>▪ M. Vincent Scheidegger</li> </ul>
Mme Talika Gerber, PLR : la fraction libérale radicale propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mme Barbara Defilippis</li> <li>▪ Mme Katia Mathys</li> <li>▪ M. Frédéric Bürki</li> </ul>

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins l'intéressée.

Il est indiqué que la première séance aura lieu le 25 février 2015, à 19 h 30, à l'Ecole primaire.

*h) Commission de l'école secondaire (5 membres)*

Mme Nathalie Fiechter Springenfeld, PS, la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ M. Alain Meyrat</li> </ul>
Mme Talika Gerber, PLR : la fraction libérale radicale propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ M. Corentin Jeanneret</li> <li>▪ M. Samuel da Silva</li> </ul>
Mme Aurélie Juillerat, ARC : la fraction alternative régionale et communale Propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mme Morgane Leblois</li> <li>▪ Mme Katia Ermel</li> </ul>

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

Il est indiqué que la première séance aura lieu le 4 mars 2015, à 19 h 00, à l'Ecole secondaire.

*i) Commission culturelle (6 membres)*

Mme Aurélie Juillerat, ARC : la fraction alternative régionale et communale propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mme Morgane Leblois</li> <li>▪ Mme Pamela Orval-Marchand</li> </ul>
Mme Talika Gerber, PLR : la fraction libérale radicale propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mme Josée Bürki</li> <li>▪ Mme Barbara Defilippis</li> <li>▪ M. Christian Tharin</li> </ul>

Mme Nathalie Fiechter Springenfeld, PS, la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mme Elisabeth Beck</li> </ul>
--	--

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

Il est indiqué que la première séance aura lieu le 5 mars 2015, à 19 h 30, au Centre de culture et de loisirs (CCL).

*j) Commission action sociale (6 membres)*

Mme Aurélie Juillerat, ARC : la fraction alternative régionale et communale propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mme Florine Pessotto-Bueche</li> <li>▪ Mme Anne Baume</li> </ul>
Mme Jessica Haenni, PS, la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mme Nathalie Fiechter Springenfeld</li> <li>▪ Mme Aline Ruchonnet</li> </ul>
Mme Talika Gerber, PLR : la fraction libérale radicale propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mme Barbara Defilippis</li> <li>▪ M. Vincent Brahier</li> </ul>

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressées.

Il est indiqué que la première séance aura lieu le 23 février 2015, à 18 h 30, à la Municipalité de Saint-Imier, Salle Aragon.

*k) Commission de la santé (6 membres)*

Mme Talika Gerber, PLR : la fraction libérale radicale propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ M. Hugo Figueiredo</li> <li>▪ M. Johnny Perret</li> </ul>
Mme Aurélie Juillerat, ARC : la fraction alternative régionale et communale propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mme Florine Pessotto-Bueche</li> <li>▪ Mme Mélanie Kernén</li> </ul>
Mme Nathalie Fiechter Springenfeld, PS, la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ M. Michel Ruchonnet</li> <li>▪ Mme Mary-Christine Lüthi</li> </ul>

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

Il est indiqué que la première séance aura lieu le 9 mars 2015, à 18 h 30, au bureau municipal, Salle Aragon.

*l) Commission de la jeunesse (4 membres)*

Mme Talika Gerber, PLR : la fraction libérale radicale propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ M. Denis Gerber</li> <li>▪ M. Thierry Spring</li> </ul>
Mme Nathalie Fiechter Springenfeld, PS, la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ M. Olivier Zimmermann</li> </ul>
Mme Aurélie Juillerat, ARC : la fraction alternative régionale et communale propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mme Pamela Orval-Marchand</li> </ul>

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins l'intéressé.

Il est indiqué que la première séance aura lieu le 2 mars 2015, à 18 h 30, à l'Espace Jeunesse d'Erguël (EJE).



7. Nomination de 3 délégués de la Municipalité dans le Syndicat de communes des sapeurs-pompiers d'Erquël

Mme Aurélie Juillerat, ARC : la fraction alternative régionale et communale propose :	▪ M. Reynald Krähenbühl
Mme Talika Gerber, PLR : la fraction libérale radicale propose :	▪ M. Daniel Müller
Mme Nathalie Fiechter Springenfeld, PS, la fraction socialiste propose :	▪ M. Vital Carnal

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

8. Nomination de 3 délégués de la Municipalité dans le Syndicat de communes du Centre régional de compétences de protection civile du Jura bernois

Mme Nathalie Fiechter Springenfeld, PS, la fraction socialiste propose :	▪ M. Michel Ruchonnet
Mme Aurélie Juillerat, ARC : la fraction alternative régionale et communale propose :	▪ M. Michel Meyer
Mme Talika Gerber, PLR : la fraction libérale radicale propose :	▪ M. Daniel Müller

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

9. Nomination de 4 délégués de la Municipalité dans le Syndicat pour l'épuration des eaux usées de Saint-Imier et environs (SESE)

Mme Talika Gerber, PLR : la fraction libérale radicale propose :	▪ M. Walter Häller
Mme Aurélie Juillerat, ARC : la fraction alternative régionale et communale propose :	▪ M. Markus Schmutz ▪ M. Michel Meyer
Mme Nathalie Fiechter Springenfeld, PS, la fraction socialiste propose :	▪ M. Alain Meyrat

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins l'intéressé.

10. Nomination de 2 délégués de la Municipalité dans le Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze

Mme Aurélie Juillerat, ARC : la fraction alternative régionale et communale propose :	▪ M. Ali Assaf
Mme Talika Gerber, PLR : la fraction libérale radicale propose :	▪ M. Ludovic Zürcher

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité.

11. Nomination de 4 représentants de la Municipalité dans le Conseil d'administration de la Société Coopérative de la Patinoire d'Erquél

Mme Talika Gerber, PLR : la fraction libérale radicale propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ M. Frank Schneider</li> </ul>
Mme Nathalie Fiechter Springenfeld, PS, la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ M. Michel Bastardoz</li> </ul>
Mme Aurélie Juillerat, ARC : la fraction alternative régionale et communale propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ M. Béat Grossenbacher</li> <li>▪ M. Fabien Golay</li> </ul>

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

12. Nomination de 10 représentants de la Municipalité au sein de l'assemblée générale du Service d'aide et de soins à domicile du Vallon de St-Imier (SASDOVAL)

Mme Aurélie Juillerat, ARC : la fraction alternative régionale et communale propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mme Florine Pessotto-Bueche</li> <li>▪ Mme Henriette Zihlmann</li> <li>▪ Mme Katia Ermel</li> <li>▪ M. Jean-Marie Boillat</li> </ul>
Mme Nathalie Fiechter Springenfeld, PS, la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mme Elisabeth Beck</li> <li>▪ Mme Mary-Christine Lüthi</li> </ul>
Mme Talika Gerber, PLR : la fraction libérale radicale propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mme Joëlle Häller</li> <li>▪ M. Nicolas Meyer</li> <li>▪ M. Hugo Figueiredo</li> <li>▪ M. Vincent Brahier</li> </ul>

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressées.

13. Nomination de 4 représentants de la Municipalité dans le Conseil de fondation "Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la commune municipale de Saint-Imier"

Mme Talika Gerber, PLR : la fraction libérale radicale propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mme Joëlle Häller</li> <li>▪ M. Michel Rohrbach</li> </ul>
Mme Aurélie Juillerat, ARC : la fraction alternative régionale et communale propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ M. Claude-Alain Tanner</li> </ul>
Mme Nathalie Fiechter Springenfeld, PS, la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ M. Michel Bastardoz</li> </ul>

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

14. Ouverture d'une 17<sup>ème</sup> classe à l'école primaire pour l'année scolaire 2015-2016 : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Les projections effectuées par la direction de l'école primaire se basent sur les effectifs connus à ce jour. En 2015-2016, en plus des 5 classes enfantines (1H-2H), 358 élèves fréquenteront les degrés 3<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> Harmos de l'école primaire de Saint-Imier.

44 élèves (actuellement 8H) quitteront l'école primaire de Saint-Imier à la fin de cette année scolaire alors que 63 nouveaux élèves débiteront leur cursus en 3H dès le 17 août 2015 (flux positif de 19 élèves).

Il n'est malheureusement pas possible de regrouper d'autres classes afin de maintenir les 16 classes actuelles. Il existe d'ailleurs déjà une classe à deux degrés (6 et 7H) afin d'optimiser le nombre de classes.

Par conséquent, et au vu de cette forte rentrée scolaire, il apparaît que l'ouverture d'une 17<sup>ème</sup> classe est nécessaire pour le cycle 2015-2016.

Cette classe supplémentaire permettrait d'organiser la répartition suivante dans les degrés concernés :

Degrés	Nbre d'élèves	Nbre de classes	Moyenne par classe
3H	63	3	21
4H	66	3	22
5H	59	3	19.67
6H et 7H	106	5	21.20
8H	64	3	21.33
<b>Total</b>	<b>358</b>	<b>17</b>	<b>21.06 (moyenne)</b>

Avec une telle organisation, l'effectif moyen par classe pour l'ensemble de l'école serait de 21,06 élèves, ce qui reste au dessus de la norme cantonale fixée à 19,7 élèves par classe.

Du point de vue financier, la création de cette 17<sup>ème</sup> classe entraînera un surcoût de l'ordre de CHF 90'000.- pour les comptes communaux. Ce montant n'a pas été prévu au budget 2015 (5 mois) étant donné que cette classe supplémentaire n'avait pas été prévue lors de l'élaboration de ce dernier. Il sera toutefois tenu compte de ce coût dans le prochain budget pour les 7 mois qui courent sur 2016.

En se basant sur le préavis unanime de la commission d'école primaire, le Conseil municipal, unanime également, recommande au Conseil de ville d'approuver l'ouverture d'une 17<sup>ème</sup> classe pour l'année scolaire 2015-2016.

*Ouverture de la discussion :*

Mme Mélanie Kernen, ARC : "Afin d'améliorer l'instruction scolaire des enfants imériens, il est important de réduire le nombre d'élèves par classe. Les enseignants peuvent ainsi offrir une meilleure qualité d'apprentissage, et une plus grande présence dans le soutien scolaire de chaque élève. La qualité d'enseignement de ces enfants en dépend. L'augmentation de 6,4 élèves par classe de 3H, ce qui serait le cas si ce projet est refusé, impliquerait une diminution d'attention pour chaque élève par les enseignants. Ce qui est inacceptable, surtout que les conditions d'enseignement sont déjà précaires. Le surcoût de cette requête ne devrait en aucun cas peser dans la balance lorsque nous parlons de l'avenir de nos enfants. La fraction alternative régionale et communale se rallie à la commission de l'école

primaire, ainsi qu'au Conseil municipal, et approuve l'ouverture d'une 17<sup>ème</sup> classe à l'école primaire pour l'année scolaire 2015-2016."

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Le parti libéral radical a pris connaissance du rapport du Conseil municipal. Après une étude attentive dudit rapport, le parti libéral radical approuve à l'unanimité l'ouverture d'une 17<sup>ème</sup> classe à l'école primaire pour l'année scolaire 2015-2016. Le parti libéral radical se réjouit naturellement de l'ouverture de cette classe qui est un signal positif pour l'avenir de notre cité."

Mme Jessica Haenni, PS : "Pour lutter contre l'ignorance, il est important d'offrir des conditions d'enseignement qui donnent la possibilité aux enfants de comprendre ce qui se cache derrière des mots et des images en développant leur capacité d'analyse, en les ouvrant à la culture et au monde qui les entoure. Moins d'élèves dans une classe permet aux enseignants d'être à l'écoute de chaque enfant, de répéter avec ceux qui en ont le plus besoin, de les pousser et de croire en ceux qui veulent abandonner. Ceci afin d'éviter l'échec scolaire qui pourrait amener certains à se marginaliser et à s'exclure avec le risque de se radicaliser plus tard, mais aussi dans l'optique de donner à chaque enfant l'opportunité de se construire un avenir à la hauteur de ses espérances. Pour aller dans ce sens, la fraction socialiste approuve l'ouverture d'une 17<sup>ème</sup> classe à l'école primaire."

Au vote, l'ouverture d'une 17<sup>ème</sup> classe à l'école primaire pour l'année scolaire 2015-2016 est acceptée à l'unanimité.

#### 15. Motions et interpellations

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente, informe ne pas avoir reçu de motion. Deux interpellations ont été déposées sur le bureau du Conseil de ville. La parole est donnée à M. Christian Tharin, PLR.

M. Christian Tharin, PLR : "Interpellation intitulée : Passage pour piétons sur la route principale. Les passages pour piétons sur le "Pod" ne garantissent pas la meilleure sécurité pour leurs utilisateurs. Lorsque la nuit est tombée ou avant le lever du jour, ces derniers ne sont pas très visibles pour les automobilistes, ceci en raison d'une mauvaise luminosité aux alentours ou sur ceux-ci et cela encore plus particulièrement lors de mauvais temps. Les panneaux les indiquant n'aident pas à les reconnaître rapidement. Si l'on se réfère à l'art. 47, al. 1, de l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR, RS 741.21), le signal "Emplacement d'un passage pour piétons" doit toujours être placé devant les passages situés hors des localités et, dans les localités, devant ceux auxquels on ne s'attend pas ou qui sont difficilement visibles. Un seul signal visible pour les deux sens de circulation suffit s'il est placé sur le refuge, sur les routes qui en sont munies, ou au bord de la chaussée, sur les routes secondaires étroites. En outre, en se référant à l'art. 77 al., 1 et 2, de la même Ordonnance, les passages pour piétons sont marqués par une série de bandes jaunes ainsi que par une ligne interdisant l'arrêt (jaune, continu). Le parti libéral radical a déjà déposé plusieurs interpellations ou petites questions en relation aux mauvais éclairages des passages pour piétons. Malheureusement, selon nos observations faites ces derniers jours, aucune amélioration n'a été faite et les passages pour piétons sont toujours mal, voire très mal, éclairés et sécurisés. Certes, nous savons que la signalisation n'est pas du ressort de la commune mais du canton. Néanmoins, nous pensons qu'il est urgent d'installer des lampes supplémentaires ou de modifier l'orientation actuelle des lampadaires existants. Par la même occasion, nous nous permettons également de mentionner que nous remercions le Conseil municipal pour les précisions formulées lors du communiqué de presse du 3 décembre 2014 quant à l'utilisation des bermes centrales de la Place du Marché et de la Place du 16 Mars. Comme mentionné dans ce communiqué, ces bermes ne doivent pas être considérées comme une possibilité de pouvoir traverser la route en deux temps. Nous pensons

néanmoins qu'il serait judicieux d'ajouter un passage pour piétons au centre de la Place du Marché (comme cela était le cas auparavant) afin de pouvoir légaliser et éviter aux piétons de procéder à un détour afin de pouvoir traverser la route principale à cet endroit. La berme de la Place du Marché ainsi que la demande de création d'un nouveau passage pour piétons a également fait partie d'interventions en provenance du parti libéral radical. Fort de ce qui précède et afin de renforcer la sécurité des piétons traversant la route principale sur tout le territoire de la commune, je prie le Conseil municipal de :

- Prendre contact avec les services cantonaux concernés afin que la signalisation des passages pour piétons respecte l'Ordonnance sur la signalisation routière.
- Prendre contact avec les services cantonaux concernés afin qu'un nouveau passage pour piétons soit ajouté sur la Place du Marché selon les éléments mentionnés précédemment.
- D'étudier la possibilité d'installer des lampadaires supplémentaires afin que les automobilistes aperçoivent plus facilement les piétons souhaitant traverser la route sur des passages sécurisés.

Il serait dommageable pour l'image de notre cité qu'un accident impliquant des piétons sur un passage sécurisé se produise. Cela d'autant plus si aucune mesure n'est entreprise pour l'éviter. Le but de cette intervention est d'agir et de mettre les chances de notre côté pour éviter qu'un accident ne survienne et ainsi de devoir subir les réactions négatives de la population après ce dernier."

M. Raymond Glück, chef du département urbanisme et mobilité : "Comme M. Christian Tharin, PLR, l'a dit au début de son interpellation, il s'agit d'une route cantonale, ce qui veut dire que le marquage de la signalisation relève de la compétence du canton. Cependant, nous pouvons, sans autre, nous engager à transmettre ce problème au canton. De manière générale, au niveau de la signalisation, la question englobe un périmètre plus large puisque nous sommes en pleine réflexion sur le plan de signalisation de la localité. A ce niveau-là, nous allons aussi rencontrer le canton, avec lequel nous devons collaborer, et donc, nous pourrions aussi faire part de vos remarques. Toutefois, il faut bien être conscient que la question du marquage et des signaux sur la route cantonale est à relativiser puisque actuellement le régime qui est en vigueur est de 50 km/h, et qu'il sera, à partir de 2016, modifié en un régime de 30 km/h. Et puis, la législation fédérale impose, pour une zone à 30 km/h, la suppression totale des passages pour piétons, et de la signalisation qui indique ces passages pour piétons. Donc, je doute que le canton (mais c'est mon avis personnel) investisse des sommes importantes pour une situation provisoire. Quant à la question de l'éclairage public, aucune intervention n'est envisagée compte tenu que tous les travaux liés à l'éclairage public ont été réalisés dans le cadre des travaux du "Pod" et qu'il serait mal venu, et difficilement compréhensible, de rouvrir la route aujourd'hui, une année à peine, après la fin du chantier. Toutefois, je peux vous informer que les lampes qui sont posées entre la Place du 16 Mars et la Place du Marché, qui sont des lampes au sodium (orange), seront changées par des luminaires LED blanc dès que les conditions météorologiques le permettront et ceci va considérablement améliorer l'éclairage de ce secteur."

M. Christian Tharin, PLR : "Merci."

M. Christian Tharin, PLR : "Interpellation intitulée : Service hivernal. Depuis la semaine passée, nous avons eu la chance ou le bonheur de recevoir une bonne couche d'or blanc. Les services de la voirie sont en pleine effervescence afin d'offrir à la population des routes et des trottoirs utilisables dans les meilleures conditions possibles, ceci autant bien pour les automobilistes que pour les piétons. Nous remercions d'ailleurs les services de la voirie pour le travail de titan qui est effectué durant ces jours pénibles. Néanmoins, certains trottoirs, ou portions de routes, ne peuvent malheureusement pas être dégagés dans leur totalité en raison de véhicules parkés sur ces derniers. Cela entraîne les conséquences suivantes :

- Les piétons doivent se mettre en danger en empruntant les routes afin de se rendre à leur destination.
- Le croisement entre automobilistes devient périlleux à certains endroits.

Afin de pouvoir aider les services de la voirie dans leurs tâches de déneigement, nous prions le Conseil municipal d'étudier d'autres possibilités de sanctions accompagnant celle de l'amende vis-à-vis des conducteurs laissant leur véhicule parké le long des rues et sur les trottoirs de la cité. Par exemple, organiser, avec les garagistes de la localité, un service de fourrière comme pratiqué en Ville de La Chaux-de-Fonds."

M. Patrick Tanner, maire : "Effectivement, je partage votre avis. Il est vrai que l'obligation de parker son véhicule sur une place lors des mesures hivernales est contraignante pour certains usagers, mais il est impératif pour les services de déneigement de pouvoir disposer de trottoirs et de rues libres de tout obstacle pour le déneigement. Il est vrai également que le règlement de police, à ses articles 23 et 24, prévoit la possibilité d'évacuer les véhicules qui seraient stationnés durant les mesures hivernales et de les faire enlever par un service de garage. D'ailleurs, nous l'avons pratiqué par le passé, notamment sur la Place de la patinoire, pour évacuer des véhicules sans plaques. La grande problématique de la fourrière, c'est que nous ne disposons pas, à Saint-Imier, d'un endroit fermé permettant de "stocker" ces véhicules, pour que la personne qui souhaite récupérer son véhicule doive passer par nos services. Donc, chaque véhicule actuellement parké sur la chaussée, lors de chutes de neige, est amendé, et certains véhicules ont subi jusqu'à 5, ou 7 amendes d'affilée, ce qui représente plus de CHF 200.-. Maintenant, si l'on faisait évacuer les véhicules, nous pourrions mettre à charge de l'automobiliste fautif le coût de "l'enlèvement", qui se situe entre CHF 250.- et CHF 300.-. La problématique réside dans la question de où mettre ces véhicules. Nous allons y réfléchir."

#### 16. Réponses aux motions et interpellations

M. Michel Bastardoz, PS : "J'aimerais juste vous dire que concernant la motion socialiste intitulée : Des vélos électriques à Saint-Imier, qui date, probablement du temps où le général Guisan devait être caporal – blague à part – de décembre 2011, eh bien si vous n'avez pas eu de réponse, c'est entièrement de la faute du président de la commission en charge de son traitement, donc de la mienne. Vous aurez le rapport final de cette motion lors du prochain Conseil de ville."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Juste une petite question pratique. Lors d'une nouvelle législature, les membres des commissions temporaires restent-ils les mêmes pour aller au bout de la mission qui leur a été confiée, ou faut-il les renommer ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Les commissions temporaires gardent les mêmes membres. Le seul changement qui interviendra c'est probablement M. Francis Daetwyler, conseiller municipal, qui me remplacera au sein d'une commission temporaire puisque c'est lui qui est maintenant en charge du département de l'économie et du tourisme."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci pour cette réponse."

#### 17. Petites questions

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente, informe qu'une petite question a été déposée sur le bureau du Conseil de ville. La parole est donnée à Mme Elisabeth Beck, PS.

Mme Elisabeth Beck, PS : "Petite question intitulée : Au sujet de l'étape du Tour de Romandie (TdR) le mercredi 29 avril à Saint-Imier, comment sera réparti un éventuel bénéfice ou qui couvrira un éventuel déficit ? C'est avec grand plaisir que nous avons appris qu'une étape du TdR s'arrêtera à Saint-Imier. Nous remercions déjà le comité d'organisation qui prend du temps et de l'énergie pour mettre en valeur Saint-Imier et sa région. Comme vous le savez peut-être déjà, cette compétition sera transmise sur 170 chaînes de TV avec des diffusions en direct dans 30 pays. La RTS 2 réalisera, avant la course, une émission "Un petit tour près de chez vous". Nous espérons que la population répondra nombreuse à cet événement sportif et que les membres de ce conseil seront au rendez-vous. La question que se pose la fraction socialiste est de savoir comment sera réparti un éventuel bénéfice ou qui couvrira un éventuel déficit ?"

M. Patrick Tanner, maire : "La réponse à votre petite question appartient au comité d'organisation du Tour de Romandie. Je vais relayer votre question au comité par l'intermédiaire de M. John Buchs, président. La commune s'est actuellement engagée financièrement pour un montant qui figure au plan des investissements et qui a été préavisé lors de la précédente législature par la commission des finances, et la commission économique et touristique. La commune ne s'est pas prononcée sur une éventuelle couverture de déficit. Maintenant, quant à la répartition d'un bénéfice, il appartient au comité d'en décider. Je vais relayer votre petite question et une réponse pourra vous être apportée ultérieurement."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Je vous remercie M. le maire."

Mme Mélanie Kernen, ARC : "C'est enfin l'hiver et la neige est tombée en abondance durant le week-end. Les travaux publics font un remarquable travail pour que tous puissent se déplacer. Serait-il possible de mettre une priorité sur le déneigement des trottoirs de la Rue de la Chapelle qui est utilisée par les écoliers habitant à l'Est de l'école ainsi qu'aux abords du Collège ? En effet, lundi midi, il n'était pas possible d'utiliser les trottoirs. Des andains de neige bloquaient les passages pour piétons, et les élèves revenant de la gymnastique devaient marcher sur la route à la Rue Agassiz pour rejoindre l'Esplanade. Il y a également une montagne de neige devant les écoles enfantines et l'école à journée continue "Le Griffon". Beaucoup d'enfants s'amuse à cet endroit, et il ne serait pas impossible qu'un enfant glisse et passe par-dessus la barrière pour tomber 2-3 mètres plus bas. N'est-il pas possible de mettre ce tas à un autre endroit ? Merci de penser à la sécurité de nos enfants."

M. Raymond Glück, chef du département urbanisme et mobilité : "Nous pensons à la sécurité des enfants. En préambule, il convient de relever combien les employés municipaux en charge du déneigement sont chargés et accomplissent un travail admirable. Il faut le souligner ce soir. Je pense qu'ils doivent avoir peu d'heures de sommeil, vu toute la neige qui tombe ces jours, et des horaires de travail assez importants. En ce qui concerne le déneigement, les Travaux publics procèdent au déneigement en fonction des impératifs de sécurité et d'accessibilité. Ainsi, sont déneigés en premier lieu les voies de circulation, puis les trottoirs et escaliers, afin de permettre de se déplacer dans les meilleures conditions. Dans la mesure du possible, le déneigement des rues est coordonné avec celui des trottoirs. Mais ce n'est pas toujours le cas et c'est ce qui peut se produire à la Rue de la Chapelle ou à la Rue Agassiz. L'essentiel du réseau est dégagé avant 7 h 00 du matin pour les accès principaux. Toutefois, vu les précipitations ininterrompues de ces derniers jours, il est difficile de tout ouvrir et de maintenir tout ouvert puisqu'une fois achevé le travail, il faut recommencer. Il neige tellement que dès que l'on a fini, on recommence. Donc, en ayant ouvert les trottoirs de la Rue de la Chapelle à 7 h 00 du matin, on peut avoir des problèmes quelques heures plus tard. Ceci signifie que les chemins qui mènent au collège sont bien dégagés afin de permettre aux écoliers de se rendre en toute sécurité à l'école. Par contre, il est possible que certaines rues ne soient pas parfaitement dégagées pour le trafic routier. A 7 h 00 du matin, les trottoirs sont dégagés que ce soit à l'école primaire ou à l'école

secondaire. Il faut aussi dire qu'actuellement nous avons un changement au niveau des tâches qui sont affectées aux différents services. C'est ce que vous avez voté. Les Travaux publics dépendent désormais du Service urbanisme et mobilité. Nous avons un nouveau chef de ce service qui est entré en fonction en août 2014. Actuellement, le déneigement se fait d'après ce qui a été établi ces dernières années. Cet hiver, le nouveau chef du Service urbanisme et mobilité fait des observations pour voir si des améliorations peuvent être apportées."

Mme Mélanie Kernén, ARC : "Merci."

Mme Aurélie Juillerat, ARC : "Lors du dernier Conseil de ville M. John Buchs, PLR, a posé une petite question concernant la Patinoire d'Erguël. Je me permets de citer celle-ci : Cette après midi, lorsque je consultais le site internet d'une radio locale, j'ai trouvé un article très intéressant qui annonçait le projet d'assainissement de la Patinoire d'Erguël avec 3 variantes. La source de cette information étant inconnue, j'ai également écouté le récit du journaliste à midi. Il y a une chose qui m'inquiète, c'est la responsabilité causale. Dans l'article il est mentionné : "le toit ne supporte plus une charge de plus 280 kg par m<sup>2</sup>". J'ai pris contact avec un ingénieur qui m'a dit que 280 kg m<sup>2</sup> cela représente 5 à 7 centimètres de neige. Mes questions : qui assume la responsabilité causale ? Et qui interdira l'accès à la Patinoire d'Erguël lorsqu'il y aura de la neige ? Il vaut mieux prendre des mesures préventives avant qu'un accident ne se produise." Personnellement, ce n'est pas tant la responsabilité causale qui m'interpelle, mais plutôt le risque qu'encourent les citoyens en allant dans notre patinoire. J'aimerais savoir tout d'abord si tous les chiffres mentionnés sont exacts ? Et si oui, pourquoi la patinoire est encore ouverte actuellement avec la neige que nous avons eue. Et puis, dans quels cas serait-il décidé de la fermer ?"

M. Christian Schluep, chef du département bâtiments et infrastructures sportives : "Je constate que ce soir vous avez des préoccupations liées au phénomène météorologique que subissent le Vallon de Saint-Imier, la Suisse romande, et la Suisse alémanique. Je vous rappelle que la Patinoire d'Eguël est gérée par une coopérative, et que nous avons au sein du Conseil de ville son président. Je peux vous apporter une ou deux informations qui je l'espère vont vous rassurer. Lorsque l'on parle de neige sur un toit, il faut savoir si la neige est de la neige fraîche, si la neige a stagné depuis plusieurs jours, voire plusieurs semaines, si elle a été gorgée d'humidité. Après, il faut faire des calculs pour savoir quel est son poids. A l'heure actuelle, aussi surprenant que cela puisse paraître, le toit de la patinoire est beaucoup moins chargé en neige que tous les autres toits du village, dont les propriétaires ont sollicité différents couvreurs pour évacuer la neige qui s'y trouvait. Là en bas, au bord de la Suze, la couche de neige ne dépasse pas, à aucun endroit de la toiture, les 25 à 30 cm. Ces 25 à 30 cm sont de la neige fraîche. Aux endroits où il y a 30 cm, c'est où il a fortement soufflé. A l'heure actuelle, on peut dire, les yeux fermés, qu'il n'y a aucun souci de poids. Le souci pourrait intervenir en cas de précipitations non plus sous forme de flocons de neige, mais de gouttes d'eau. Parce que l'eau n'arriverait plus à s'écouler, et puis avec un épisode de froid cela pourrait former de la glace et là le poids serait bien supérieur à cette neige fraîche qui vient de tomber. Peut-être que mes collègues pourront m'interrompre si je dis une bêtise, mais le Conseil municipal a donné l'obligation au maître de glace de fermer la patinoire s'il estimait que les conditions devenaient dangereuses pour les utilisateurs. A ce jour, si l'on prend tous les chiffres, tous les rapports, qui ont été faits par des experts, aucune mesure urgente n'est à prendre pour fermer la Patinoire d'Erguël. Le contrôle de la couche de neige sur la toiture de la patinoire est fait quotidiennement. Les différentes personnes responsables sont informées régulièrement. Si la situation devait se détériorer, dans un premier temps météorologiquement, aucune personne ne prendrait le risque de laisser la patinoire ouverte et tout le monde se serrerait les coudes sur cette ligne de sécurité et fermerait la patinoire. Une autre possibilité serait qu'un nouvel expert, avec bien évidemment à la clef des frais supplémentaires, soit mandaté régulièrement et que cet expert vienne tous les 1, 2, ou 3 jours, ou toutes les semaines, pour refaire des calculs et garantir l'ouverture ou la fermeture du site. Ce sera peut-être une décision qui devra être prise, ou sera prise, pour



le futur. Comme vous le savez, plusieurs projets, qui je l'espère aboutiront pour pallier tous ces problèmes de toiture, vont revenir sur le devant de la scène pour pouvoir proposer, dans les prochaines mois, ou au plus tard les prochaines années, un assainissement de ce complexe sportif qui est utilisé non seulement par les habitants de Saint-Imier, mais également au niveau régional."

M. Raymond Glück, chef du département urbanisme et mobilité : "Au niveau de mon département, je ne suis pas du tout concerné par la patinoire, donc je vais faire une intervention en tant qu'ingénieur et non pas en tant que conseiller municipal. Vous avez articulé certains chiffres et je pense que c'est le chiffre de 7 cm qui peut paraître inquiétant. Vous avez également parlé d'une charge de 280 kg par m<sup>2</sup>. Pour Saint-Imier, ce chiffre est tout à fait normal. La charge de neige admissible sur un toit, selon les normes de construction en vigueur, est de 280 à 300 kg par m<sup>2</sup>. Ce qui veut dire que si la toiture supporte 280 kg par m<sup>2</sup>, elle répond aux normes. Et puis 280 kg par m<sup>2</sup> cela ne représente pas 7 cm, si l'on parle de neige fraîche, nous sommes plus près des 2 m 80 que de 7 cm. Comme l'a dit mon collègue M. Christian Schluep, chef du département bâtiments et infrastructures sportives, la hauteur de 2 m 80 est valable pour de la neige fraîche. La charge de 280 kg par m<sup>2</sup> est la charge totale admissible, que ce soit pour de la neige lourde ou tassée (il faudra donc moins d'épaisseur que pour de la neige fraîche). Voilà ce que je peux vous dire par rapport aux chiffres que nous avons entendus."

Mme Aurélie Juillerat, ARC : "Je vous remercie pour votre réponse. Je rappelle juste que ces chiffres avaient été énoncés dans la petite question de M. John Buchs, PLR. Je n'ai fait que reprendre des chiffres. Pour les personnes qui lisent le procès-verbal du Conseil de ville, c'est un petit peu inquiétant."

M. Michel Bastardoz, PS : "Tous les chiffres qui viennent d'être donnés sont faux."

...Rires...

M. Michel Bastardoz, PS : "Parce que les 280 kg c'est où on aimerait arriver. Ce n'est pas ce que ça supporte maintenant. Actuellement c'est 180 kg. Donc, déjà au départ on n'est pas juste. Ensuite, 180 kg, d'après les ingénieurs qui sont venus contrôler la charpente, qui nous ont donné ces chiffres, et qui se sont renseignés auprès d'experts en avalanches, à Arosa, ou je ne sais où, pour eux c'est 40 cm de neige mouillées, et entre 60 à 70 cm de neige fraîche. Donc, on n'y est de loin pas. Je suis passé cette après-midi. Il doit y avoir 10 cm de neige sur ce toit. Alors moi, j'aimerais bien qu'une fois on arrête de déconner avec ces chiffres parce que c'est tout et n'importe quoi. Si c'est pour faire peur aux gens on va peut-être y arriver, je ne sais pas. La charge admise maintenant du toit de la Patinoire d'Erguël c'est 180 kg. 280 kg c'est où on aimerait arriver. 280 kg, 300 kg, c'est pour une charpente neuve. Donc voilà, nous sommes loin d'une charge alarmante pour le moment."

Mme Aurélie Juillerat, ARC : "Je suis juste surprise que la dernière fois personne n'ait repris M. John Buchs, PLR, lorsqu'il a énoncé ces chiffres."

M. Michel Bastardoz, PS : "Je n'étais pas là, je vous prie de m'excuser. Et puis après, on donne les chiffres que l'on veut, si l'on veut faire peur aux gens. On dit que 5 cm de neige peuvent faire tomber le toit. Pour le moment on ne risque rien. Je dirais vraiment, qu'il faudrait plus d'un mètre de neige sur ce toit, pour que cela soit inquiétant. Pour le moment on est encore du bon côté."

M. Christian Schluep, chef du département bâtiments et infrastructures sportives : "Je ne sais pas du tout comment la presse va relayer ces différentes inquiétudes, ces différentes réponses, ou compléments d'informations. J'aimerais juste encore vous rappeler que cette patinoire artificielle d'Erguël offre de nombreuses heures d'ouverture au public. Que la semaine prochaine c'est la semaine blanche et que pour les enfants il y a le Pass-sport et

ceux qui en bénéficient ont l'accès gratuit. Si la patinoire devait présenter le moindre risque elle serait fermée en temps voulu. Pour l'heure, elle est ouverte et tant que la situation ne se dégrade pas, elle restera ouverte. Je voulais dire ceci pour rassurer les éventuels parents qui pourraient dissuader leurs enfants de se rendre à la patinoire, comme vous venez de le dire, en se basant sur des chiffres que différentes personnes évoquent. A ce jour, je m'engage personnellement à dire qu'il n'y a aucun risque, aujourd'hui 5 février 2015, de venir à la Patinoire d'Erguël les prochains jours."

Mme Aurélie Juillerat, ARC : "Merci pour votre réponse. Je suis satisfaite. Les 5 à 7 cm me posaient problème."

#### 18. Réponses aux petites questions

Il n'y a pas de réponse aux petites questions.

#### 19. Divers et imprévu

Mme Talika Gerber, PLR : "Serait-il possible de joindre au procès-verbal du Conseil de ville le tableau des interventions, et le tableau des motions ? Nous l'avions reçu les précédentes législatures."

M. Patrick Tanner, maire : "Nous ferons le nécessaire pour vous transmettre ces deux tableaux à jour."

Mme Talika Gerber, PLR : "Parfait."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Il ne semble pas y avoir d'autre divers et imprévu. Je vous remercie et lève la séance."

... Applaudissements...

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 13.

**AU NOM DU CONSEIL DE VILLE**

La présidente:                      Le vice-chancelier :